



Adaptation – Action n°2

Adapter la gestion des espaces verts et naturels dans la perspective du changement climatique

Priorité de l'action	Difficulté de mise en œuvre	Energie économisée annuellement en 2028 (GWh/an)	Emissions évitées annuellement en 2028 (t CO ₂ e/an)
++++	****	Sans objet	Sans objet

✓ Contexte

La perspective du changement climatique nécessite une refonte des pratiques de gestion des espaces verts et naturels, qu'ils soient publics ou privés.

La **gestion différenciée** des espaces verts consiste à ne pas appliquer à tous les espaces verts la même intensité de soin et favorise la biodiversité tout en générant des économies en matière de coûts d'entretien. Cette pratique permet la réduction des pollutions, le maintien de la biodiversité et des économies d'eau et d'énergie. Le PNR a déjà engagé, depuis 2010, une opération d'accompagnement de certaines communes du Parc pour la mise en place de cette pratique.

Le choix optimisé et diversifié des espèces est également un moyen de s'adapter à des conditions climatiques différentes, dans la perspective d'un changement climatique : moindre besoin en eau, en intrants (engrais chimiques, pesticides...) et de renforcer la résistance aux attaques des parasites.

√ Objectif

L'objectif est de poursuivre l'accompagnement des collectivités et d'impliquer le plus grand nombre de communes et de partenaires du Parc (golfs, parcs de loisir, grands domaines...) dans la gestion différenciée des espaces verts.

Les conclusions des actions déjà engagées soulignent le besoin de renforcer la formation, l'information et la communication sur la pratique de la gestion différenciée des espaces verts au niveau des élus, des agents, de la population et des gestionnaires des grands domaines.

Il s'agit aussi de connaître et de pratiquer la diversification des espèces sur le territoire du PNR (forêt, agriculture, espaces verts des collectivités et des particuliers), dans la perspective du changement climatique.

✓ Descriptif

Il s'agit dans le cadre de cette action de :

- Renforcer la communication, la formation et l'accompagnement concernant la pratique de la gestion différenciée des espaces verts des communes mais également des grands domaines, golfs, parcs de loisir...;
- Travailler avec les pépiniéristes pour proposer les espèces les mieux adaptées au territoire du Parc, les plus "rustiques", rédiger un « mini-guide » des espèces (selon contenu souhaité : flyer, dépliant ou brochure de quelques pages à distribuer gratuitement dans les jardineries, pépinières...) et définir une "stratégie" commerciale pour valoriser ces espèces en magasin;
- Informer, échanger et éventuellement relayer les orientations de l'ONF en matière d'adaptation au changement climatique des forêts du territoire aux acteurs pouvant être intéressés (propriétaires privés confrontés aux mêmes problèmes, associations, SCIC...);
- Organiser des réunions ou des conférences à ce sujet.





√ Actions en cours, références

Dans le programme mis en place par le Parc sur la gestion différenciée depuis 2010, une opération de formation, de conseil et d'aide à la communication concerne 18 communes. Le Parc prépare par ailleurs des fiches techniques sur la gestion du patrimoine arboré.

L'Agenda 21 du département de l'Oise a inclus, dans son volet éco responsabilité, la gestion différenciée.

Le CAUE du Val d'Oise a déjà réalisé des actions de conseil aux collectivités sur cette thématique (Montigny-les-Cormeilles (2004), Bernes-sur-Oise (2008)...) ou des formations des gardiens pour un aménagement et un entretien des espaces verts respectueux de l'environnement (pour l'Office public de l'Habitat d'Argenteuil-Bezons). Le CAUE 95 a également édité le guide « Objectif Zéro Phyto ».

Dispositifs régionaux :

- charte régionale pour un entretien des espaces publics respectueux de la ressource en eau pour la Picardie (http://www.picardie.fr/-Eau-)
- charte de la biodiversité et des milieux naturels, Région Ile-de-France http://www.iledefrance.fr/uploads/tx_base/Charte_Regionale_Biodiversite.pdf

✓ Difficultés identifiées, leviers et premières étapes de travail

La gestion différenciée est une action déjà menée par le Parc ; parmi les étapes à venir, il faudra notamment prévoir le renforcement de l'information des habitants, la prise en charge d'un véritable accompagnement des communes et la définition d'objectifs chiffrés.

Concernant l'adaptation des espèces au territoire, l'attention a été attirée sur le risque d'anticipation prématurée qui pourrait limiter la diversité et accentuer encore plus la vulnérabilité.

NB: cette règle sur la diversité des espèces pour se donner plus de chance d'adaptation face au changement climatique sera également à appliquer dans la gestion forestière. A noter également que la diversité géologique du territoire doit faire l'objet d'une attention particulière, car elle ne permet pas l'application d'une stratégie homogène.

✓ Moyens

Partenaires et porteur de l'action

Maître d'ouvrage	Maître d'oeuvre	Partenaires	
PNR	Bureau d'études ou autre prestataire	Collectivités (services espaces verts), pépiniéristes/jardineries, gestionnaires forêt, ONF	

Ressources humaines

Un accompagnateur et animateur des collectivités (association, prestataire)

Eventuellement : un prestataire pour le mini-guide des espèces

Un animateur des réunions (association)

Ressources documentaires ou techniques

- Site Internet : <u>www.gestiondifferenciee.be</u> (Belgique) et <u>www.gestiondifferenciee.org</u> (Nord-Pas-de-Calais)
- Le guide « Pour un fleurissement raisonné des villes » www.biodiversite2007.org
- Le guide des « Bonnes pratiques de l'arrosage des espaces verts et des terrains de sport » du Syndicat Mixte d'Etudes pour la Gestion de la Ressource en Eau de la Gironde (SMEGREG) : www.jeconomiseleau.org (rubrique collectivités - Espaces verts) et CD « ressources »
- Le guide méthodologique pour les communes : verts, CAUE 95
 - http://www.gestiondifferenciee.org/IMG/pdf/Plaquette pesticide caue95.pdf
- Le guide de « Gestion Différenciée » de Natureparif (Agence régionale pour la nature et la Biodiversité en Ile-de-France) et l'ANVL (Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du massif de Fontainebleau) : http://www.natureparif.fr/fr/publications/41-publications/216-guide-de-gestion-differenciee
- Le projet « diversification et biodiversité » du PNR des Landes de Gascogne (2010)





- La charte de bonnes pratiques pour la reconstitution des forêts publiques du plateau landais après la tempête Klaus, l'Agence Landes Nord-Aquitaine, Direction territoriale Sud-Ouest (2011)
- Exemple de la classification de la ville de Thonon-les-Bains (74) :

Classes	Types d'espaces	Définition et objectifs d'entretien	Coût moyen d'entretien
C.1	Espaces verts à gestion très soignée	Composition architecturale et paysagère à vocation horticole affirmée et fleurissement important (lieux à forte fréquentation). Ex : entrée de ville, jardins de prestige	15,27 €/m ²
C. 2	Espaces verts à gestion soignée	Composition paysagère affirmée à vocation horticole simple. Ex : rues principales, bâtiments publics, églises, squares	8,76 €/m²
C. 3	Espaces verts à gestion régulière	Composition paysagère, régulièrement entretenue. Ex : rues secondaires, écoles, jardins familiaux	3,76 €/m²
C. 4	Espaces verts à gestion extensive	E.V. paysagé dont l'entretien est réduit à un aspect de propreté des surfaces et une maîtrise de la végétation. Ex : rues à passages rapides, squares non touristiques, espaces naturels	1,40 €/m²
C. 5	Espaces verts à gestion réduite	·	
C. 6	Espaces verts de type forestier ou champêtre	Espaces naturels bénéficiant d'interventions d'entretien occasionnelles. Ex : forêts, zones naturelles	0,26 €/m²
C. 7	Espaces verts de type agricole	Surfaces communales concédées et exploitées par des agriculteurs	0,05 €/m²

Budget

	Coût	Financement possible
Elaboration brochure/dépliant sur la diversification des essences et l'adaptation au changement climatique – à distribuer en jardinerie	Si prestation sous-traitée (du contenu à l'impression) : autour de 5 000 euros selon taille et détail de la brochure	ADEME, Région, CG, ONF
Accompagnement	A caler au regard de la prestation en cours – (avenant ?)	ADEME, Région, CG

✓ Calendrier

Tout au long de l'année : Accompagnement des communes.

Mois 1 à 6 : Identification des pépinières/jardineries du territoire et travail avec les acteurs du secteur pour déterminer les espèces les plus adaptées et rédaction d'une brochure d'information

√ Indicateurs de suivi

Nombre de collectivités et de sites partenaires engagés dans la gestion différenciée

Quantité d'engrais et de pesticides utilisés ou évités : euros/an

Consommation d'eau pour l'arrosage des espaces verts : m³ ou litres /an

Nombre de réunions et de participants aux réunions